

Analyse des recommandations du rapport de l'IGA et des mesures proposées par le MI

- - - - -
Juillet 2026

Recommandation 1 :

Renforcer la dimension pratique de la formation des enseignants de la conduite, y compris dans les critères de délivrance de leur titre professionnel, et mettre en place une formation continue obligatoire des personnels de cette profession.

Mesure envisagée : Néant car ne relève pas du ministère de l'Intérieur.

SANEER & SR : Incompréhensible. Demande d'explications auprès de la DISR.

Recommandation 2 :

Revoir le dispositif de labellisation des EECA :

Mesure envisagée : GT Label des 24 et 25 juin sur le label qualité avec les OP EECA.

SANEER & SR : Demandra à être informé du résultat des discussions.

Recommandation 3 :

Redynamiser l'apprentissage anticipé de la conduite à travers une communication adaptée, en insistant sur les avantages que procure cette pratique.

Mesure envisagée : Cette recommandation sera mise en œuvre.

SANEER & SR : Sous quelles formes ? Mesure à détailler.

Recommandation 4 :

Abaissier l'âge minimal du recours à la conduite supervisée à 17 ans.

Mesure envisagée : Nécessitera une évolution réglementaire.

Recommandation 5 :

Constituer un vivier d'accompagnateurs volontaires qui accepteraient de pratiquer la conduite supervisée avec des candidats au permis de conduire.

Recommandation écartée car risque de déviance vers du travail dissimulé selon la Ministre.

Recommandation 6 :

Mettre en place au plus tôt le module de prévention des biais de genre dans la formation continue des inspecteurs et rendre obligatoire le suivi de ce module par l'intégralité des agents en fonction dans un délai de deux ans.

Mesure envisagée : Création, à court terme, d'un module de formation continue.

SANEER & SR: Demande de travaux sur ce module avec notre syndicat.

Recommandation 7 :

Sensibiliser les enseignants de la conduite aux effets pluriels des stéréotypes de genre expliquant les écarts de taux de réussite entre hommes et femmes et inviter la profession œuvrer pour réduire ces écarts, notamment dans le cadre du label.

Mesure écartée par la ministre.

SANEER & SR : Incompréhensible. Demande d'explications auprès de la DISR.

Recommandation 8 :

Instaurer un délai minimal d'une semaine pour se réinscrire à l'ETG après un échec, délai porté à un mois si le candidat a commis plus de 10 fautes à l'examen.

Mesure envisagée : Délai de représentation porté à 15 jours, mais pas de délai supérieur en cas de commission de plus de 10 fautes. Sera étudié en GT.

SANEER & SR : Incompréhension quant au rejet d'une partie de la recommandation. Demande d'explications.

Recommandation 9 :

Faire signer au candidat le compte-rendu de l'évaluation initiale et mettre en place, en cours de formation, un temps d'échange formalisé entre le formateur et l'élève pour adapter, le cas échéant, cette évaluation à son rythme de progression.

Mesure envisagée : Réflexion à des forfaits d'heures adaptés au niveau de chaque élève. Sera étudié en GT.

SANEER & SR : Dossier à suivre.

Recommandation 10 :

Rendre obligatoire la délivrance, par l'auto-école, d'une attestation de fin de formation initiale (AFFI) à l'issue du parcours de formation de l'apprenant, valant autorisation de pratiquer la conduite supervisée, et compléter le contrat type servant de base de référence à la relation contractuelle entre l'auto-école et l'élève pour préciser que celle-ci n'a l'obligation d'inscrire son candidat qu'après délivrance de l'AFFI.

Mesure écartée par la Ministre.

SANEER & SR : Incompréhension quant au rejet de cette recommandation. Demande d'explications.

Recommandation 11 :

Réintégrer, dans le calcul du nombre de places d'examen attribuées aux auto-écoles, la prise en compte de leur taux de réussite.

Mesure envisagée : responsabiliser les auto-écoles en réintroduisant le critère du taux de réussite pour les places d'examen attribuées hors seuil.

SANEER & SR : Incompréhension quant à la mise en œuvre limitée aux seuls taux de réussite des examens hors seuil. Mesure efficiente à la marge.

Recommandation 12 :

Renforcer les limites actuelles en matière de réinscription à l'examen pratique après un échec en augmentant le délai d'attente minimal si le candidat a fait montre d'un niveau manifestement insuffisant, et en ajoutant à la durée de validité de la réussite à l'ETG une limite relative au nombre de présentations de l'examen pratique.

Mesure écartée par la Ministre.

SANEER & SR : Incompréhension quant au rejet de cette recommandation. Demande d'explications.

Recommandation 13 :

Instaurer une contribution financière à la charge du candidat à compter du troisième passage de l'examen pratique.

Mesure envisagée : Étude sur la mise en place d'un examen payant à partir de la troisième présentation.

SANEER & SR : Attention à porter sur le risque d'agression accrue à l'issue de l'examen en deuxième présentation. Demande de précisions sur les modalités de mise en œuvre.

Recommandation 14 :

Fixer un quota de places d'examen dédiées aux réinscriptions après deux échecs sur RdvPermis.

Mesure écartée par la Ministre.

SANEER & SR : Incompréhension quant au rejet de cette recommandation. Demande d'explications.

Recommandation 15 :

Accroître le nombre de questions portant sur la signalisation routière dans les séries de questions de l'épreuve théorique générale pour la recentrer sur les enjeux de connaissance et de respect de la réglementation et du code de la route.

Mesure envisagée : Révision régulière de la banque de questions.

SANEER & SR : Dossier à suivre. Demande de modification du ratio des typologies de questions dans les séries d'examen ETG.

Recommandation 16 :

Supprimer les trois questions théoriques posées lors de l'épreuve pratique après la production d'une étude d'impact devant permettre de préciser la traduction opérationnelle de cette mesure.

Mesure envisagée : Étudié en GT sur l'examen rénové.

SANEER & SR : Dossier à suivre. Recommandation non conforme à la DE 2006 et à sa transposition en droit Français.

Recommandation 17 :

Afficher, au sein des services de la DSR, le portage de la mission de lutte contre la fraude par le bureau en charge de l'organisation des examens.

Cette recommandation est déjà efficiente selon la DSR.

SANEER & SR : Si cette recommandation est faite par l'IGA, c'est qu'il y a bien un manque de portage de cette mission par la DSR. Demander des explications à la DISR.

Recommandation 18 :

Procéder à court terme au recrutement de 47 examinateurs dans le cadre de contrats de trois ans, affectés au niveau régional pour former des cellules déployées dans les départements ayant des besoins temporaires en main d'œuvre et/ou présentant des délais de passage élevés.

Recrutement de 47 IPCSR : 20 en 2026 + 27 au PLF 2027

SANEER & SR : Demande d'explications. Mesure/Recommandation dont la mise en place est à confirmer puisque le plan d'action indique le recrutement de 27 IPCSR à court terme et ne précise rien concernant des contractuels de La Poste.

Recommandation 19 :

Proposer un concours adapté pour les examinateurs n'ayant pas le statut de fonctionnaire permettant à la fois de garantir la qualité des recrutements dans le corps des IPCSR tout en valorisant l'expérience professionnelle acquise.

Mesure envisagée : Recrutement sur RAEP en cours d'étude.

SANEER & SR : Dossier à suivre.

Recommandation 20 :

Redéfinir les cibles des effectifs départementaux, à plafond d'emplois constant, afin de mieux tenir compte des réalités territoriales.

Mesure adoptée : Mieux répartir les ressources existantes en rééquilibrant les effectifs vers les départements les plus en tension.

SANEER & SR : C'est une évidence... Mais n'est-ce pas déjà fait chaque année par le dialogue de gestion ?

Recommandation 21 :

À très court terme, renouveler les dispositifs d'heures supplémentaires prévues dans le cadre du plan Buffet tant que les mesures proposées par la mission ne sont pas mises en œuvre et ne peuvent produire leurs effets.

Mesure prise : Augmentation du volume d'examens en reconduisant les examens supplémentaires et la prime incitative (coût estimé 450 000 €).

SANEER & SR : Travailler plus au détriment de mesures pouvant bénéficier à l'ensemble des agents telles la revalorisation des primes du régime indemnitaire (RIFSEEP) et, en particulier, du CIA.

Recommandation 22 :

Renforcer l'intégration des agents des BER au sein de l'ATE en dotant les SGCD des outils permettant d'assurer leur gestion RH de proximité et en veillant à les associer autant que possible aux temps collectifs organisés pour l'ensemble des agents.

Mesure envisagée : Néant, relève de la responsabilité des employeurs locaux.

SANEER & SR : Quand cela arrange la DSR... Cela relève des employeurs locaux. Mais la SD-ERPC ne se gêne pas, très régulièrement, de donner des ordres aux BER...

Recommandation 23 :

Conduire, à l'échelle départementale, une réflexion sur la couverture territoriale et la configuration des centres d'examen du permis de conduire.

Mesure envisagée : relève de l'administration territoriale de l'État (ATE).

SANEER & SR : Belle façon de renvoyer la balle aux préfets car c'est un dossier très sensible.

Recommandation 24 :

Assurer la détection et la correction systématiques des écarts éventuels de pratiques et de taux de délivrance entre inspecteurs.

Mesure envisagée à moyen terme : Harmoniser les pratiques professionnelles en poursuivant le déploiement des formations et outils communs pour les examinateurs.

SANEER & SR : Xième mesure d'harmonisation des résultats, déjà mise en œuvre depuis de nombreuses années... Et toujours rien pour améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans les EECA.

Recommandation 25 :

Confier au DPCSR du département, chef-lieu de région, la mission d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie régionale de pilotage des effectifs d'IPCSR, ainsi que la supervision hiérarchique directe des agents contractuels en renfort.

Mesure envisagée : Renvoi vers la DRH.

SANEER & SR : « C'est pas nous c'est eux »....

Recommandation 26 :

Lever le caractère obligatoire de l'obtention de la qualification moto pour les IPCSR et réduire concomitamment la durée de la formation initiale des inspecteurs à l'INSERR.

Mesure envisagée : Réformer la formation initiale des inspecteurs en la rendant plus pratique et plus condensée.

SANEER & SR : Dossier très sensible. Dans l'attente d'un groupe de travail qui a déjà été reporté...

Recommandation 27 :

Créer un troisième grade au sein du corps des DPCSR (Délégué Hors classe).

Mesure envisagée : Renvoi vers la DRH

SANEER & SR : « C'est pas nous c'est eux »....



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex

